DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE

COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RAPPORT N° II-28 21SGADL0051

SEANCE DU 18 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de conseillers présents : 64

<u>Date de convocation</u>: 12 mars 2021

<u>Date d'affichage</u>: 19 mars 2021

OBJET:

AP/CP Montée en débit - Clôture

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

ayant donné pouvoir : 7

n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dixhuit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de M. David MARTI, président

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON -Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU -M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -**CONSEILLERS**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT) Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)

- M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)
- M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
- M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
- M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)
- M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Christrian GRAND



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Pour rappel, la délibération du 17 décembre 2015 a institué une AP/CP pour le programme communautaire de montée en débit.

Pour mémoire, considérant le programme d'Orange et celui du conseil départemental en la matière, il a été constaté que la fracture numérique ne serait pas résorbée sur tout le périmètre le territoire avant 2022. Ainsi, la communauté urbaine a décidé d'intervenir sur les communes pour lesquelles rien n'était prévu avant 2020 en déployant sa propre solution de montée en débit.

La communauté urbaine est intervenue pour améliorer le débit internet dans certains quartiers situés dans les communes de Blanzy, Ciry-le-Noble, Gourdon, Marmagne, Pouilloux, St Eusèbe, St Firmin, St Laurent d'Andenay, St Symphorien de Marmagne et Torcy.

L'ensemble des travaux liés au déploiement de la montée en débit étant achevé, pour un montant total de 1 945 045 € TTC, il convient de clôturer cette Autorisation de Programme.

Le bilan est le suivant :

Libellé Autorisation Programme	N° Programm e – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Montée en débit	UTIAN - 043	1 945 045	187 906	1 405 259	204 673	141 343	5 864

LE CONSEIL, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- De clôturer l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet communautaire de montée en débit dont le bilan est le suivant :

Libellé Autorisation Programme	N° Programm e – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Montée en débit	UTIAN - 043	1 945 045	187 906	1 405 259	204 673	141 343	5 864

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 19 mars 2021 et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le vice-président,

Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le vice-président,

Daniel MEUNIER